

Aux membres de la Commission de l'économie et des redevances CER-N

15 janvier 2016

Examen de l'objet 15.050n « Pour la sécurité alimentaire. Initiative populaire »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Vous êtes appelés à examiner, entre autres, l'objet 15.050n « Pour la sécurité alimentaire. Initiative populaire » le 18 janvier prochain. Par la présente, nous nous permettons de vous faire part de notre avis sur cette initiative.

Pour les organisations figurant ci-dessous, il est indispensable que la politique agricole suisse soit orientée vers l'avenir. Attachées au maintien d'une agriculture pérenne et compétitive, elles œuvrent en faveur du dialogue tout au long de la chaîne de création de valeur. **Les organisations signataires vous invitent à recommander à votre conseil le rejet de l'initiative « Pour la sécurité alimentaire »**. L'article 104 de la Constitution fédérale (*Agriculture*) reste à nos yeux une base juridique fondamentale. Nous estimons par ailleurs que le moment est mal choisi pour modifier notre législation agricole, car nous avons besoin d'une sécurité juridique et d'un horizon fiable pour mettre en œuvre la politique agricole 2014-2017 (PA 2014-2017). Pour ces raisons, ainsi que celles que nous vous exposons ci-après, nous nous opposons à l'initiative pour la sécurité alimentaire.

Cette initiative est à rejeter car:

- elle est vague et crée de ce fait de l'insécurité;
- elle est inutile : les bases constitutionnelles sont suffisantes et l'on peut procéder aux ajustements nécessaires par la voie législative ou par voie d'ordonnance;
- elle perturbe inutilement l'équilibre des interactions entre agriculture, industrie de transformation, commerce et consommation;
- l'agriculture a besoin de sécurité juridique et de continuité.

Les organisations signataires sont attachées à une politique agricole suisse orientée vers l'avenir. Elle doit pouvoir relever les défis que représentent les effets des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, le maintien ou le développement de la capacité d'innovation et de la création de valeur, les conséquences de la force du franc, la pérennité de l'approvisionnement en protéines, l'expiration du moratoire sur les OGM ou la question des antibiotiques.

Concevoir la sécurité alimentaire dans sa globalité, renforcer ensemble la chaîne de création de valeur

Les fondements de notre sécurité alimentaire ont été posés il y a une vingtaine d'années dans l'art. 104 de la Constitution fédérale. Depuis lors, le partenariat s'est renforcé sur le marché et des progrès importants ont été accomplis sur la voie d'une agriculture durable et compétitive. Le contrat de société qui perdure depuis cette époque, et selon lequel l'agriculture pratique une production de qualité tout en contribuant à l'entretien des paysages, moyennant des incitations et un soutien financiers de la part de l'Etat, fonctionne très bien; ne le remettons pas en question inutilement. L'initiative vise manifestement – avec des objectifs discutables – à modifier cette situation, ce qui mettrait en danger l'équilibre qui existe entre production, transformation, commerce, consommation et environnement.

Focaliser l'agenda de la politique agricole sur l'essentiel

L'approvisionnement de la population n'est nullement menacé en Suisse. La loi révisée sur l'approvisionnement du pays garantit un approvisionnement complet même en temps de crise. Par contre, le secteur agroalimentaire est confronté à d'autres enjeux de taille comme les effets des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux conclus, les moyens d'améliorer la compétitivité et la création de valeur de l'agriculture, la pérennité des importations de prestations intermédiaires et de l'approvisionnement en protéines, les questions autour de l'expiration du moratoire sur les OGM en 2017 ou, plus récemment, les conséquences de la force du franc. Il est temps d'attaquer ces questions! Vouloir se focaliser sur une sécurité alimentaire garantie par la production indigène revient à bloquer toute avancée sur ces questions et à négliger les éléments importants qui contribuent à la sécurité de l'approvisionnement. Il n'en résulterait aucun bienfait ni pour la compréhension ni pour une meilleure coopération au long de la chaîne de création de valeur.

Maintenir la sécurité juridique et de bonnes conditions-cadres avec la PA 2014-2017

L'orientation que la Suisse doit donner à sa politique agricole au cours des prochaines années a été définie dans la PA 2014-2017, laquelle a été assortie d'une enveloppe budgétaire annuelle. C'est un pas dans la bonne direction, comme l'attestent notamment les chiffres de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Ceux-ci montrent qu'une grande partie des exploitations se sont d'ores et déjà alignées sur les nouveaux programmes. Les améliorations apportées au système des paiements directs permettent, à notre avis, une affectation plus directe des moyens financiers aux prestations à fournir. L'OFAG souligne que l'agriculture suisse a enregistré un nouveau record de production historique en 2014. Avec la mise en œuvre de la PA 2014-2017, les exploitations situées en montagne ou dans des régions aux conditions de production difficiles reçoivent proportionnellement plus de moyens que les autres (ce qui répond à l'une des exigences essentielles formulées lors du débat sur la Nouvelle Politique Agricole). Les effets de la PA 2014-2017 se déploient ainsi largement dans la direction souhaitée par le Parlement fédéral. D'ailleurs, l'Union des paysans s'est elle aussi ralliée à la PA 2014-2017 et n'a pas lancé de référendum à son encontre.

Poursuivre le dialogue tout au long de la chaîne de valeur

Nous voudrions ajouter que tous les signataires sont ouverts au dialogue et le pratique activement avec leurs partenaires tout au long de la chaîne de création de valeur, de même que dans le débat politique au-delà des frontières des partis. Pour nous, l'objectif est clair: il faut donner au secteur agroalimentaire suisse les moyens d'une production pérenne et compétitive, résolument axée sur l'avenir. Il faut donc aménager les conditions-cadres dans ce sens et promouvoir une politique agricole sensible aux signaux du marché et qui favorise la compétitivité à long terme des exploitations agricoles. Nul doute que nous obtiendrons de meilleurs résultats en allant de l'avant

qu'en adoptant une stratégie défensive de repli. De notre point de vue, **modifier la Constitution dans le sens proposé par l'initiative serait à la fois inutile et contre-productif.**

En vous remerciant d'avance pour votre attention et la prise en considération de nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux, l'expression de notre considération distinguée.



Werner Müller
Directeur



Monika Rühl
Directrice



Urs Furrer
Codirecteur



Casimir Platzer
Président



Kaspar Engeli
Directeur



Andreas Züllig
Président



Patrick Marty
Directeur



Babette Sigg Frank
Présidente



Dr. Urs Leugger-Eggimann
Secrétaire général



Beat Kläy
Directeur



Dr. Ruedi Hadorn
Directeur



Hans-Ulrich Bigler
Directeur



Marc Wermelinger
Directeur



Peter Dietrich
Directeur



VELEDES

Hans Liechti
Président gestionnaire



Dr. Andreas Bosshard
Directeur



Thomas Vellacott
CEO